

IL FAUT REMPLIR TOUTES LES PARTIES, SINON LA DEMANDE VOUS SERA RENVOYÉE POUR CORRECTION. VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. Voir les directives à la page 2 pour remplir le formulaire.

SECTION 1 – À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

N° de compte		Date de naissance Jour Mois Année		
Nom de famille		Prénom		
Adresse		N° de téléphone principal - -		
Ville		Province	Code postal	
Courriel		Autre numéro de téléphone - -		
État civil <input type="checkbox"/> Marié ou dans une union de fait <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Autre		Résidez-vous actuellement au Canada? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Êtes-vous atteint d'une incapacité permanente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Taille de la famille (demandeur, époux ou conjoint de fait et personnes à charge) _		
Votre époux ou conjoint de fait rembourse-t-il des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, indiquez le total du versement mensuel _____ \$				
Êtes-vous actuellement inscrit à un programme d'études postsecondaires? <input type="checkbox"/> oui, à temps plein <input type="checkbox"/> oui, à temps partiel <input type="checkbox"/> Non Si « oui, à temps plein », consultez la directive 2 à la page 2.				

REVENU FAMILIAL BRUT MENSUEL AVANT DÉDUCTIONS (voir la partie Directives et renseignements)

Revenu de trois (3) mois de toutes les sources	Colonne 1 : Mois de la date de la demande	Colonne 2 : Mois avant le mois inscrit à la colonne 1 (Une preuve de revenu pourrait être exigée)	Colonne 3 : Mois avant le mois inscrit à la colonne 2 (Une preuve de revenu pourrait être exigée)
Revenu brut du demandeur	\$	\$	\$
Revenu brut de l'époux ou du conjoint de fait	\$	\$	\$
Autres revenus : _____ \$	\$	\$	\$
Total du revenu familial brut mensuel	\$	\$	\$

Si vous avez inscrit 0 \$ comme revenu familial brut total pour l'un des mois, indiquez comment vos frais de subsistance sont assumés. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Aide de ma famille
 Aide d'un ami
 Utilisation d'économies personnelles
 Programme d'aide à l'emploi et au revenu
 Prestations d'assurance emploi ou du Régime de pensions du Canada
 Soutien à l'emploi lié à des indemnités pour travailleur
 Autre (veuillez préciser) _____

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

<ul style="list-style-type: none"> Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts, et je comprends qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification. Je consens à fournir tout renseignement ou document demandé par l'Aide aux étudiants du Manitoba aux fins de vérification de toute information contenue dans la présente demande, y compris, entre autres, des déclarations de revenus antérieures. Je consens à commencer ou à reprendre le remboursement du principal et des intérêts de mes prêts étudiants du Manitoba à la fin de toute période d'aide au remboursement approuvée. Je comprends que je dois payer ou capitaliser tout intérêt impayé avant le début de la période d'aide au remboursement. Sauf avis contraire de ma part, vous pouvez capitaliser jusqu'à trois (3) mois d'intérêts impayés précédant immédiatement la période approuvée. Le cas échéant, vous m'informerez par écrit du montant capitalisé et du solde impayé de mon prêt étudiant du Manitoba. Je comprends que si je fais une déclaration fautive ou trompeuse ou si je néglige de communiquer tous les renseignements demandés, je pourrais ne pas être admissible au Programme d'aide au remboursement. 	<ul style="list-style-type: none"> Je consens à ce qu'il y ait divulgation et échange de mes renseignements ou documents personnels entre l'Aide aux étudiants du Manitoba et a) tout distributeur de crédit à la consommation ou toute agence d'évaluation du crédit, b) toute personne ou entreprise avec qui j'ai, ou ai déjà eu, des transactions financières, c) tout employeur, ancien ou actuel, et d) tout ministère ou organisme fédéral, provincial ou municipal et toute société d'État, aux fins de vérification des renseignements contenus dans la présente et de l'établissement de mon admissibilité au Programme d'aide au remboursement. J'autorise l'Aide aux étudiants du Manitoba à vérifier, auprès de l'Agence du revenu du Canada, tout revenu déclaré dans cette demande et dans toute autre demande déjà soumise dans le cadre du Programme d'aide au remboursement ou de l'ancien Programme d'exemption d'intérêts. Je consens à ce qu'il y ait divulgation et échange de mes renseignements personnels entre l'Aide aux étudiants du Manitoba et tout prêteur auprès de qui j'ai obtenu un prêt d'études, aux fins de l'administration du Programme d'aide au remboursement et de l'établissement de mon admissibilité à l'aide au remboursement en vertu de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.
Signature du demandeur _____	Date _____

DÉCLARATION ET SIGNATURE DE L'ÉPOUX OU DU CONJOINT DE FAIT

<ul style="list-style-type: none"> Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts, et je comprends qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification. Je consens à fournir tout renseignement ou document demandé par l'Aide aux étudiants du Manitoba aux fins de vérification de toute information contenue dans la présente demande, y compris, entre autres, des déclarations de revenus antérieures. Je comprends que si je fais une déclaration fautive ou trompeuse ou si je néglige 	<ul style="list-style-type: none"> de communiquer tous les renseignements demandés, on pourrait refuser d'accorder une aide au remboursement à mon époux ou conjoint de fait. J'autorise l'Aide aux étudiants du Manitoba à vérifier, auprès de l'Agence du revenu du Canada, tout revenu déclaré dans la présente demande et dans toute autre demande déjà soumise dans le cadre du Programme d'aide au remboursement ou de l'ancien Programme d'exemption d'intérêts.
Signature de l'époux ou du conjoint de fait _____	Nom et numéro d'assurance sociale de l'époux ou du conjoint de fait _____
Date _____	

AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA

DEMANDE D'AIDE AU REMBOURSEMENT

SECTION 2 – À REMPLIR PAR L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA.

PRÊTS ÉTUDIANTS DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA ACCORDÉS PAR L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA									
Date à compter de laquelle les intérêts courus sont exigibles	Jour	Mois	Année	Date de fin de la période d'études	Jour	Mois	Année	Capitalisation des intérêts?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Solde impayé du principal \$				Versement mensuel \$					
Commentaires :									
Recommandation :								Date :	
<input type="checkbox"/> APPROUVÉ du	Jour	Mois	Année	au	Jour	Mois	Année	<input type="checkbox"/> REFUSÉ	<input type="checkbox"/> CODE DU MOTIF
Signature de l'agent autorisé :					Date :			1. Revenu excédant la limite fixée 2. Prêt en souffrance 3. Non-résident	

Avis de collecte de renseignements personnels

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, nous recueillons sur le présent formulaire les renseignements personnels qui ont directement trait et qui sont nécessaires à l'administration du Programme d'aide au remboursement et à l'établissement de votre admissibilité au Programme conformément à la Loi sur l'aide aux étudiants et aux règlements du Manitoba.

Information sur le Programme d'aide au remboursement

Les demandes approuvées dans le cadre du Programme d'aide au remboursement permettront de réduire votre versement mensuel en un versement abordable qui n'excédera jamais 20 % de votre revenu familial ou qui sera dans certains cas réduit à zéro. Les paiements faits au cours d'une période approuvée du Programme d'aide au remboursement seront appliqués au principal en premier. Si votre demande est rejetée, vous devrez continuer vos versements habituels du principal et des intérêts de votre prêt.

Le Programme d'aide au remboursement est offert en périodes de six mois jusqu'à un maximum de 180 mois, à n'importe quel moment pendant le remboursement du prêt. Si votre demande auprès du Programme d'aide au remboursement est approuvée avec un versement abordable mensuel, vous devez veiller à faire tous vos versements abordables pendant la période de six mois approuvée. Si vous ne faites pas vos versements abordables, votre prêt sera en souffrance et sera assujéti au processus habituel de recouvrement, et on pourrait vous refuser l'accès à d'autres périodes du Programme d'aide au remboursement.

Les restrictions s'appliqueront si vous avez bénéficié de réductions dans le cadre de l'étape II du Programme d'aide au remboursement ou si vous participez au Programme d'aide au remboursement destiné aux emprunteurs ayant une incapacité permanente et que la date de fin de vos études remonte à cinq ans ou plus. Ces restrictions vous empêcheront d'obtenir d'autres prêts et subventions jusqu'au remboursement complet de votre prêt.

Vous devez présenter une demande tous les six mois. Vous devez faire vos versements habituels du principal et des intérêts de votre prêt lorsque votre période d'aide prend fin. Toutefois, vous pouvez présenter une autre demande d'aide.

Exigences d'admissibilité au Programme d'aide au remboursement

- Vous devez résider au Canada.
- Vous devez vous trouver à l'étape du remboursement en ce qui concerne votre prêt étudiant du gouvernement du Manitoba.
- Votre droit à l'aide au remboursement ne doit pas vous avoir été retiré en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants et du Règlement du Manitoba 143/2003.

Directives et renseignements

La Loi sur l'aide aux étudiants et le Règlement du Manitoba 143/2003 établissent les obligations et les droits légaux des étudiants concernant leur prêt étudiant et doivent servir de référence en cas d'incertitude ou de litige.

1. Veuillez lire les exigences d'admissibilité et les directives avec soin.
2. Vous n'êtes pas tenu d'effectuer des versements au titre d'un prêt étudiant pendant vos études postsecondaires à temps plein. Si vous êtes inscrit à temps plein à un programme d'études dans un établissement postsecondaire, veuillez fournir à l'Aide aux étudiants du Manitoba le formulaire de Confirmation du statut d'étudiant dûment rempli. Le formulaire peut être obtenu à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/aem/pdfs/confirmation_statut_etudiant.pdf
3. Remplissez le formulaire au complet et retournez-le à la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba par la poste, ou par courriel. Veuillez noter que vous devez continuer d'effectuer les paiements liés à votre prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba jusqu'à ce que votre demande au Programme d'aide au remboursement soit approuvée et traitée. Veuillez prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour le traitement de votre demande.
4. La taille de la famille indique le nombre de personnes de votre famille qui résident avec vous de façon permanente au Canada, y compris vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos personnes à charge. On entend par personnes à charge les enfants âgés de moins de 21 ans qui vivent avec vous ou qui font des études à temps plein. Si vous êtes célibataire sans personne à charge, indiquez « 1 » à la taille de la famille.
5. Indiquez le revenu familial brut pour une période de trois mois. La colonne 1 représente votre revenu prévu pour le mois actuel, la colonne 2, votre revenu brut réel pour le mois précédent et la colonne 3, votre revenu brut réel pour le mois précédant le mois inscrit à la colonne 2.
6. Si vous devez fournir une preuve de revenu, des instructions détaillées seront envoyées à l'adresse courriel que vous avez fournie dans votre demande. Les documents peuvent être envoyés par courriel, par télécopieur ou par la poste. Dans votre correspondance par courriel, veuillez indiquer votre numéro de compte de l'Aide aux étudiants du Manitoba, mais pas votre numéro d'assurance sociale (NAS).